



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2010-0290 – VENTIFLUID F

Maisons-Alfort, le 30 mars 2010

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
VENTIFLUID F**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par AFEPASA, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation VENTIFLUID F détenue par ARYSTA LIFESCIENCE.

Considérant l'attestation de transfert fournie par ARYSTA LIFESCIENCE ;

Considérant que cette préparation a une autorisation de mise sur le marché, n° 6400243 en cours de validité ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre AFEPASA et REPSOL YPF ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour VENTIFLUID F est bien strictement identique à celle précédemment déclarée ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation VENTIFLUID F, présentée par AFEPASA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : VENTIFLUID F, PTRS